

## Document 6 : La stratégie de Lisbonne

Le conseil européen de Lisbonne de mars 2000 s'est fixé comme ambition de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde afin de répondre aux besoins des sociétés de l'union européenne (énergie, emploi, santé,...) en créant des emplois et en assurant une croissance durable.

Le tableau de la structure du capital des entreprises aux Etats-Unis (en milliards de dollars), établi par l'américain Kendrick en 1994, montre une évolution croissante du capital non tangible entre 1929 et 1990 et montre également que c'est en 1973 que le capital non tangible, soit la somme de l'éducation et formation, des dépenses de santé, de sécurité, de mobilité, et de R&D s'est accentué pour égaler le capital tangible, soit la somme des structures, équipements, stocks et ressources naturelles.

L'économie de la connaissance cherche à porter l'attention des entreprises sur le capital intangible et créer ainsi de l'emploi. En effet, si les entreprises augmentent ses investissements en recherche et développement qui est une source d'innovation cela lui permet non seulement de renforcer sa position concurrentielle et la rendre plus compétitive mais de créer l'emploi également.

Dans un environnement technologique et économique très changeants, les entreprises investissent de plus en plus dans l'éducation et la formation du personnel, cet investissement atteste que les entreprises ont pris conscience de l'importance du capital humain dans la créativité et l'innovation et donc dans sa croissance.

Néanmoins dans un contexte très concurrentiel, cet accroissement du capital intangible conduit parfois les entreprises à adopter la stratégie « Vivons heureux, vivons cachés » et exerce ainsi un effet sur la protection des connaissances, de l'innovation et de la propriété intellectuelle.

